RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ars Agence Régionale de Santé Île-de-France

ZONE DE DISTRIBUTION : CLAYE-SOUILLY - SIAEP TREMBLAY - CLAYE

Conclusion sanitaire

2024

L'eau distribuée a présenté un dépassement ponctuel de la limite de qualité pour un pesticide sans toutefois nécessiter de restrictions d'usage. Elle a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les autres paramètres physicochimiques et bactériologiques, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles. Ces résultats sont indépendants de la campagne exploratoire réalisée par l'ARS Île-de-France sur l'année 2024 sur de nouveaux composés, PFAS et métabolites de pesticides, dont les résultats sont accessibles sur le site www.iledefrance.ars.sante.fr.

Indicateur global de qualité

B

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ANNET SUR MARNE 1. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 5 communes (ANNET-SUR-MARNE, CLAYE-SOUILLY, FRESNES-SUR-MARNE, JABLINES, MITRY-MORY en partie), soit 22280 personnes. Le responsable des installations est : « SIAEP TREMBLAY - CLAYE SOUILLY ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU - TERRITOIRE MARNE & OISE » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

PLOMB

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCISSEUR

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

ENTRETIEN

Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

CHLORE

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **30/08/2025**

UDI **077001488**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité (ou d'une valeur de gestion). Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **179**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **145**
Valeur moyenne : **19 mg/L**
Valeur maxi : **26 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — B — Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **92 %**
Nombre de substances recherchées : **525**
Valeur maxi : **0,18 microgramme/L (métaldéhyde)**
Substance(s) non conforme(s) : **métaldéhyde**

FLUOR — A — Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,178 mg/L**
Valeur maxi : **0,22 mg/L**

TRIHALOMÉTHANES — A — Bonne qualité

Elément d'origine industrielle ou pouvant provenir du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 100 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **15**
Valeur moyenne : **18,4 microgramme/L**
Valeur maxi : **56,2 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **178**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **1 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **145**
Valeur moyenne : **25,9 °f**
Valeur maxi : **30,4 °f**

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation Départementale de Seine-et-Marne - 13 avenue Pierre Point 77127 Lieusaint

https://www.iledefrance.ars.sante.fr/ 01 78 48 23 38 ars-dd77-se-eau@ars.sante.fr